



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-758
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 63 oui

Article unique. – Approuve le rapport annuel d'activité 2008, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2008, l'annexe aux comptes 2008 et le rapport de l'organe de contrôle du 18 juin 2009 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

La Secrétaire :

Alia Chaker Mangeat

Certifié conforme :

Le Président:

Eric Bertinat